

DELIBERATION n° 2025

Commune d'ARVIEUX

SEANCE DU 16 JUIN 2025

Nombre
de conseillers
en exercice : 9

L'an deux mil vingt-cinq,
le seize juin
Le Conseil Municipal de la Commune d'ARVIEUX
Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la
présidence de Mr Christian BLANC, Maire.

Présents : 7

Pouvoir : 2

Votants : 9

Date de la convocation : 10 juin 2025

Présents : Christian BLANC, Vanessa COLLATTI, Marc BLANC, Jean-Denis PRAT, Jean-Marc ALBERT, Jean-Marie REYNIER, Damien PHILIP,.

Absente : Annie COLOMBIER (pouvoir à Jean-Denis PRAT), Pascale BURGAT (pouvoir à Jean-Marie REYNIER).

Secrétaire : Jean-Marie REYNIER

OBJET : Mise à disposition d'un agent du patrimoine auprès de l'association Quey'Racines pour l'été 2025

Monsieur le Maire présente au conseil municipal la demande formulée par l'association Quey'Racines.

Il explique que cette association fait visiter l'école d'autrefois située à Brunissard à raison de 4 heures par semaine pendant les deux mois d'été.

Il précise qu'ils ont des difficultés pour recruter du personnel compétent et souhaite bénéficier du savoir de l'agent territorial du patrimoine que la commune embauche pour la bibliothèque.

Monsieur le maire propose de mettre à disposition Madame Elsa Wursteisen selon les modalités suivantes :

- Période : du 1^{er} juillet au 29 août 2025
- Durée hebdomadaire : 2 heures les mardis et les vendredis
- La commune paye à l'agent son salaire et les charges correspondantes.
- L'association Quey'Racines rembourse la commune de la somme de 25€/heure soit 900€ pour les 36 heures effectuées.

Après discussion, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents

- **Approuve** l'exposé du Maire
- **Accepte** de mettre à disposition de l'association Quey'Racines, Madame Elsa Wursteisen, agent territorial du patrimoine, à raison de 4 heures hebdomadaires pendant 8 semaines.
- **Convient** d'un taux horaire de 25€.
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer avec la convention et les documents nécessaires à la mise en place de cette décision.

Pour extrait conforme.
Le Maire,
Christian BLANC.

